

DEPARTEMENT  
DES  
HAUTES PYRENEES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Sailhan

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal !	! Qui ont pris ! en exercice ! part à la ! délibération
11	11

*Séance du 04 avril 2014*

L'an deux mille quatorze et le quatre avril dix huit à heures , le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, afin de procéder à l'élection du Maire .

DATE DE LA CONVOCATION

01 avril 2014

**Présents :** M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

DATE DE L'AFFICHAGE

01 avril 2014

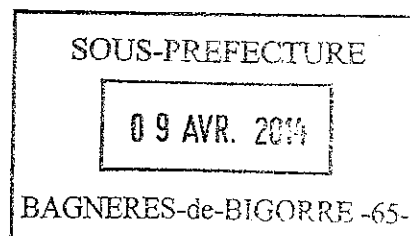
Joanne ASPECT a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

Après avoir entendu l'explication du mode de scrutin à bulletin secret, le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire.

**ÉLECTION DU  
MAIRE**

Mr Didier BRUN est élu à l'unanimité par le Conseil Municipal .



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



Le Maire,

*Didier Brun*

Didier BRUN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT  
DES  
HAUTES PYRENEES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Sailhan

## NOMBRE DE MEMBRES

*Séance du 04 avril 2014*

Afférents ! au conseil municipal !	! Qui ont pris ! En exercice ! ! part à la ! délibération
11	11

L'an deux mille quatorze et le quatre avril dix huit à heures , le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

## DATE DE LA CONVOCATION

01 avril 2014

**Présents :** M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

## DATE DE L'AFFICHAGE

01 avril 2014

Joanne ASPECT a été désignée comme secrétaire de séance.

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Détermination du  
nombre des adjoints**

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Didier BRUN, élu maire, doit se prononcer sur la détermination du nombre des adjoints.

Monsieur le Maire indique que, en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune de SAILHAN peut disposer de trois adjoints au maire au maximum et d'un adjoint au maire au minimum. Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

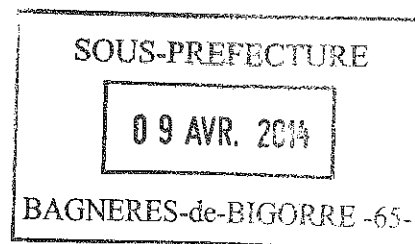
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Sont élus à l'unanimité:

Jean Louis FENOLLAND 1<sup>er</sup> adjoint

Marie Christine IGLESIAS 2<sup>ème</sup> adjoint

Rosa SOULE ARTOZOUL 3<sup>ème</sup> adjoint



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



Le Maire,

Didier BRUN

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAILHAN

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal !	! Qui ont pris ! En exercice ! ! part à la ! délibération
11	11

séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril à dix huit heures , le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

## DATE DE LA CONVOCATION

01 avril 2014

**Présents :** M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

## DATE DE L'AFFICHAGE

01 avril 2014

Joanne ASPECT a été désignée comme secrétaire de séance.

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Désignation des délégués  
communaux au sein des  
syndicats  
intercommunaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux du 30 mars 2014, le mandat des délégués de la commune au sein des différents syndicats ainsi qu'au Conseil de la communauté de communes auxquels adhère la commune a pris fin.

Il convient donc, en vertu de l'article L 5212-9 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99586 du 12/07/1999 de désigner les nouveaux délégués de la commune aux syndicats dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres des syndicats comme suit :

▪**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITE :**

- Jean Louis DEMANGEL titulaire
- Rosa SOULE ARTOZOUL suppléante

▪**SIVOS D'ARREAU ET DE SES VALLÉES :**

- Rosa SOULE ARTOZOUL titulaire
- Fabrice BERNEDE suppléant

**SIVU TERROIR :**

- Didier BRUN titulaire
- Marie Christine IGLESIAS titulaire
- Jean Louis FENOLLAND suppléant
- Jean Jacques BENEY

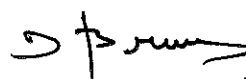
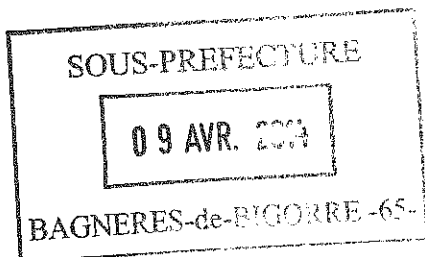
▪**COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

- Didier BRUN titulaire
- Jean Louis FENOLLAND suppléant

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Didier BRUN

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAILHAN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents ! au conseil municipal !	! Qui ont pris ! En exercice ! ! part à la ! délibération
11	11

*Séance du 04 avril 2014*

L'an deux mille quatorze et le quatre avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

01 avril 2014

**Présents :** M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

**DATE DE L'AFFICHAGE**

01 avril 2014

Joanne ASPECT été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION****Délégation au Maire**

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attribution prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

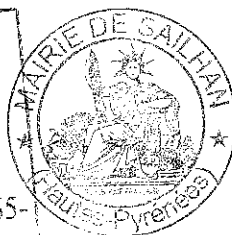
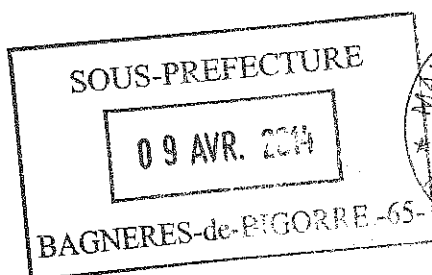
Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** - Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre des décisions à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Article 2-** Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

**Article 3-** Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



Le Maire,

Didier BRUN

DEPARTEMENT  
DES  
HAUTES PYRENEES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! pris au conseil municipal !	! Qui ont ! En exercice ! ! part à la ! délibération
11	11

*Séance du 04 avril 2014*

L'an deux mille quatorze et le quatre avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**Présents :** M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

01 avril 2014

DATE DE L'AFFICHAGE

01 avril 2014

OBJET DE LA DELIBERATION

#### *Désignation des délégués communaux*

Joanne ASPECT a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux du 23 mars 2014, le mandat des délégués de la commune au sein des différentes commissions communales a pris fin.

Il convient donc, procède à la formation des différentes commissions municipales et de désigner les nouveaux délégués aux commissions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les délégués comme suit :

#### **Commission des finances : budget, impôts, taxes diverses :**

Président : Didier BRUN

Vice Présidente : Marie Christine IGLESIAS

#### **Commission des services techniques et des travaux :**

Président : Didier BRUN

Vice Président : Georges TAJAN

#### **Commission entretien voirie , gestion de l'employé communal :**

Président : Didier BRUN

Vice Président : Georges TAJAN

#### **Commission Gestion du cimetière et de l'église**

Président: Didier BRUN

Vice Présidente : Marie Christine IGLESIAS

#### **Commission embellissement du village:**

Président : Didier BRUN

Vice Président : Georges TAJAN

#### **Commission du déneigement :**

Président : Didier BRUN

Vice Président : Georges TAJAN

#### **Commission gestion et entretien du patrimoine**

Président : Didier BRUN